

Adresse de la société populaire de Montcenis, district d'Autun, qui applaudit au gouvernement révolutionnaire, annonce avoir armé et équipé un cavalier et envoie le tableau des offrandes faites depuis le 1er mars 1791, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montcenis, district d'Autun, qui applaudit au gouvernement révolutionnaire, annonce avoir armé et équipé un cavalier et envoie le tableau des offrandes faites depuis le 1er mars 1791, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 492-493;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28646_t1_0492_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Chalier, 24 germ. II] (1).

«La gloire de rendre l'homme à lui-même vous était réservée; la nature et la raison aux prises depuis tant de siècles avec le fanatisme et la superstition, ont enfin triomphé. Des agriculteurs accoutumés dès l'aurore à contempler les beautés de la nature sont philosophes sans le savoir, aussi ont-ils été plus disposés que la plupart des habitants des villes à recevoir avec reconnaissance les bienfaits de notre Constitution.

La Société populaire de ce canton, dont l'origine remonte au berceau de la révolution, a tout sacrifié pour le triomphe des armes de la République contre les rebelles qui l'entouraient. Aujourd'hui elle vient vous présenter un cavalier jacobin monté et équipé de toutes armes pour aller combattre nos ennemis partout où il s'en trouvera; sa devise est : *la victoire ou la mort*, et ce sera la nôtre toutes les fois qu'il s'agira de vous défendre ainsi que les droits imprescriptibles du peuple.

Continuez, sages législateurs à foudroyer tous les intrigants quelque part où ils se trouvent; nous touchons au port. Dès que vous avez mis à l'ordre du jour *la probité et la vertu*, c'est peut-être le plus grand coup que vous ayez pu porter aux aristocrates et aux factieux en tout genre. Les vrais patriotes, les francs républicains étaient sur le point de se méconnaître entre eux, la méfiance gagnant tous les esprits; mais aujourd'hui que le citoyen vertueux n'a plus rien à craindre, nous verrons disparaître cette foule de patriotes masqués qui faisaient dégénérer la République en férocité; convaincus par le simple bon sens que l'opinion a été et sera toujours la maîtresse du monde; le temple que nous avons consacré à la Raison est devenu l'école des vertus patriotiques. Là, ces qualités personnelles de l'immortel Chalier dont notre commune s'honore de porter le nom, son courage, son désintéressement, l'amour de la patrie et de l'humanité y sont tour à tour à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'en propageant vos bienfaisantes lois, nous gagnons des cœurs à la République, préparons des soldats invincibles à la patrie et hâtons le bonheur des nations. Restez donc inébranlables sur le sommet de la Montagne où le peuple vous voit avec tant de satisfaction et n'en descendez que le front couvert de lauriers pour vivre à jamais dans le temple de Mémoire ».

ENAY (présid.), BEAUDRAUD (mairie), CHEVELU,
MOIRET, DESGRANGES, SIBILLE, LAURENT
[et 30 signatures illisibles]

19

La Société populaire de Montcenis, district d'Autun, applaudit au gouvernement révolutionnaire, et au décret qui abolit l'esclavage. Elle offre à la patrie un cavalier armé et équipé; elle va redoubler d'efforts pour procurer des subsistances à nos braves défenseurs. Elle fait le tableau des offrandes qu'elle a faites depuis le premier mars 1791 (2).

(1) C 303, pl. 1108, p. 15.

(2) P.V., XXXVI, 238. Bⁿ, 13 flor. et 14 flor. (2^e suppl.).

[Montcenis, 10 germ. II] (1).

« Citoyens législateurs,

N'abandonnez pas le vaisseau de la République avant qu'il soit au port; gardez le poste qui vous a été confié jusqu'à ce que les vils despotes qui voudraient nous rendre à l'esclavage aient reçu le prix que méritent leurs forfaits.

Point de trêve, point de paix avec ces ennemis de l'humanité, qu'ils n'aient courbé leurs têtes altières devant le fer vengeur de nos armées. Guerre à toute outrance contre ces infâmes assassins jusqu'à ce qu'ils aient senti ce que peut un peuple libre quand il est offensé. Point de clémence pour les traîtres qui sous le masque du patriotisme, osent encore tramer des complots contre la souveraineté du peuple; que les hypocrites tremblent à l'aspect de la justice nationale. Eh quoi! les scélérats croient-ils donc toujours que 25 millions d'hommes pourront être asservis! Pourront-ils oublier que la masse des vrais républicains est toujours prête à les écraser? Ne seront-ils donc jamais persuadés que nous avons juré de vivre libres ou mourir? Que nous avons voulu la République, que nous abhorrons les roys, les nobles et les prêtres. Ils veulent, les vils suppôts des tyrans, anéantir la représentation nationale. Peuvent-ils donc oublier un instant que pour exécuter leur abominable projet il faudrait égorger la patrie et qu'ils ne parviendraient jamais à arrêter le mouvement révolutionnaire qu'en franchissant nos cadavres entassés.

Citoyens représentants, en déclarant la liberté des nègres, vous avez bien mérité de la patrie; la nature n'a point mis d'inégalité parmi les hommes, c'est par le meurtre et le brigandage que les nations ont été asservies; heureuse sera celle qui aura montré à l'univers étonné l'exemple de rompre ses fers.

Citoyens peuple agricole et pasteurs, nous allons, pendant que vous tenez les rênes du gouvernement, redoubler nos efforts pour procurer des subsistances à nos braves et nombreux défenseurs; la plus grande frugalité règnera dans nos repas, tandis que nos enfants, nos frères, combattront nos féroces ennemis, notre sol d'un mince produit en grain va se charger de pommes de terre pour augmenter nos ressources; l'huile sera l'appât de nos mets, et nous conserverons le lait de nos vaches pour élever des nombreux troupeaux. C'est par la plus grande sobriété que nous ferons la guerre à nos ennemis pendant que notre bouillante jeunesse portera le fer et la flamme dans les repaires des tyrans qui osent nous attaquer.

Fidèles à nos serments de vivre libres ou mourir, nous ferons tous les sacrifices qui seront en notre pouvoir pour écraser les tyrans et les factieux.

Nous venons, citoyens représentants, offrir pour la défense de la patrie un cavalier monté, équipé et armé, il sera incessamment à la disposition du ministre de la guerre.

Mais, citoyens, quoique depuis la révolution nous ayons fait tous les dons qui étaient en notre pouvoir, nous avons eu la douleur de ne pas apprendre qu'ils étaient acceptés; nous osons

(1) C 303, pl. 1108, p. 11, 12.

vous prier, si vous daignez accepter notre offre, de nous en faire instruire.»

DOUHERET (*présid.*), GARREAU aîné (*vice-présid.*), SUCHET, POPET, GALAND, BEAU, St-QUENTIN, ROLLE, BLETON, LAUVERGNE, BLOUET, DOUHERET, DORIDOT, DEMUR [et 14 signatures illisibles].

[*Note.*]

La Société populaire de Montcenis s'est formée le 1^{er} mars 1791, elle fut affiliée à celle des Jacobins de Paris au mois d'octobre suivant, et elle a toujours suivi ses bons principes.

Aussitôt après sa formation, elle envoya des commissaires dans les communes du canton, pour y propager la liberté et l'égalité; dans tous les instants où il s'est présenté des événements extraordinaires, elle a suivi la même marche.

Au mois de may 1792, elle ouvrit une souscription pour contribuer aux frais de la guerre, qui produisit la somme de 600 l. qui furent adressées directement au président de l'assemblée législative.

Au mois de septembre de la même année, la garde nationale qui était de la Société donna ses habits et armes pour équiper 30 volontaires qui partaient pour le camp de Saint-Denis; il s'ouvrit une souscription en l'honneur des femmes et enfans indigens dont les maris et les pères étaient partis; cette souscription fut remplie.

N^a La population de cette commune n'est que de 1,000 âmes.

Au mois de février 1793, la Société fit passer au ministre de la guerre des malles pleines de bas, chemises, souliers et autres effets pour vêtir partie de nos frères du 2^e bataillon de Saône-et-Loire.

Elle a au mois de frimaire dernier fait déposer au district d'Autun, 164 chemises pour le service des armées.

Elle a dans le même temps mis à la disposition du ministre de la guerre une caisse contenant 80 livres de charpie; une autre caisse contenant 90 livres de bandes et compresses; le tout a été envoyé à l'hôpital à Mâcon, suivant la lettre d'un adjoint du ministre.

Elle arme en ce moment un cavalier jacobin qui partira incessamment, monté et équipé.

La commune a fait déposer au district d'Autun, une des premières, plus de 50 marcs de vermeil et argenterie.

Enfin la Société a fait déposer au Creusot les cloches de la commune, ainsi que 120 livres en cuivre donné par les patriotes de la commune de Montcenis.

Tous ces faits ont été oubliés; la Société a toujours pensé qu'elle était desservie par quelqu'un de ces factieux qui viennent de payer leurs forfaits; elle se repose aujourd'hui sur la sainte Montagne pour les rendre notoires.

GARREAU aîné (*présid.*).

20

Les sans-culottes composant l'administration provisoire du district de la Campagne de Commune-Affranchie, séant à Genis-le-Patriote, font passer différens tableaux annonciatifs des matières d'or, d'argent, de fer, cuivre, étain, plomb et numéraire, qu'ils ont fournies.

La Convention décrète mention honorable de ces dons, insertion au bulletin, et le renvoi au Comité des finances et à l'administration des domaines nationaux (1).

[*Détail des pièces adressées à la Conv.*] (2).

1° Un cahier contenant nominativement et par commune, les objets en matière d'or et d'argent provenant des églises de Commune-Affranchie, de celles de leur ressort, et de plusieurs particuliers rebelles, et pesant, savoir, 2,187 marcs 7 onces 12 deniers d'argent d'église ou vaisselle; 5 onces 21 den., 12 grains d'or, et 2,586 livres argent monnayé; lesquels objets ont été déposés à la commission du dépôt central.

2° Un état et son supplément contenant la quantité de 175,655 livres de matière de cloches ou de cuivre provenant comme dessus, et dont 8,500 livres ont été remises, par ordre, au citoyen Gomet, fournisseur à Commune-Affranchie, et le reste ayant été envoyé, aussi par ordre, aux fonderies de Pont-de-Vaux et de Valence.

3° Un état et un supplément contenant la quantité de 201,901 livres de fer, 6,865 livres de plomb, 3,928 livres d'étain, et 425 livres de fonte, lesquels objets, disent ces administrateurs, sont à la disposition de la Convention.

4° Enfin, un cahier contenant les divers dons faits à la patrie par les communes de ce district, en effets d'armement et équipement. Ces dons consistent en 5,890 chemises, 835 fusils, 785 sabres, 320 gibernes, 1,050 habits, 102 vestes, 110 paires de culottes, 130 chapeaux, 822 paires de bas, 116 paires de guêtres, 326 paires de souliers, 122 mouchoirs, 271 draps de lit, 47 cols, 16 sacs à peau, 5 paires de bottes, 5 serviettes, 15 pantalons, 8 aunes et demie de toile, 11 manteaux, et 4,390 livres en assignats. Ce même cahier donne connaissance que ces objets ont été employés à l'armement et équipement des quatre bataillons que ce district a formés.

Il contient également l'état de 941 habits, 2 vestes et 4 culottes fournis par des citoyens indigents, qui en réclament le remboursement.

21

Une députation de la Société populaire de Sancerre, admise à la barre, dépose sur le bureau la somme de 2,014 liv. 7 s., tant en numéraire qu'en assignats. Elle a monté, armé et équipé un cavalier. Elle annonce l'envoi de 2 onces 3 gros 42 grains d'or, 6 marcs 2 onces 5 gros d'argent, et des effets d'équipement pour nos frères d'armes (3).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentans,

Donner à la patrie n'est pas pour nous un sacrifice, c'est un devoir et une dette sacrée que nous aimons à remplir, c'est verser dans le sein d'une mère bienfaisante des dons qu'elle sçaura nous rendre avec usure.

(1) P.V., XXXVI, 238; Lyon. Genis-le-Patriote : Saint-Genis-Laval, Rhône.

(2) Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(3) P.V., XXXVI, 239. Dép. du Cher.